

**Non à l'interdiction des minarets -
Pas d'atteinte à la liberté des religions –
Non à l'instrumentalisation de la religion à des fins politiques**

Les représentants de l'Église catholique, de l'Église réformée et de la Communauté israélite du canton de Fribourg rejettent fermement et unanimement l'initiative populaire "contre la construction de minarets". Elle porte atteinte à la liberté des religions et instrumentalise la religion à des fins politiques.

Les représentants de l'Église catholique, de l'Église réformée et de la Communauté israélite du canton de Fribourg prennent position ensemble face à l'initiative populaire "contre la construction de minarets".

« Tout être humain est une créature de Dieu : cette conviction est commune au christianisme, au judaïsme et à l'islam. La dignité nous commande de faire preuve de respect et de tolérance vis-à-vis des convictions d'autrui. Cette exigence, qui fait partie de nos devoirs en tant qu'êtres humains, est le fondement de la paix religieuse.

La religion est intimement liée à l'être humain et à sa culture et la liberté de croyance constitue une liberté individuelle fondamentale. Chaque personne doit être libre de vivre sa foi et de la célébrer individuellement ou en communauté ainsi que de l'exprimer au sein de la société dans le respect de l'état de droit. La construction de lieux de culte qui répondent aux critères de chaque communauté religieuse fait partie intégrante de cette liberté confessionnelle.

La diversité culturelle et religieuse fait partie intégrante de l'identité de la Suisse et les règles qui permettent aux différentes communautés de vivre ensemble sont le fruit d'une longue évolution historique: le respect des libertés individuelles est en effet au cœur de l'idée que l'on se fait, dans notre pays, de la démocratie.

Ces libertés individuelles, garanties par la Constitution fédérale, sont un principe intangible, grâce auquel nous pouvons vivre ensemble de manière pacifique et dans le respect mutuel. L'intégration de la communauté islamique ne constitue qu'un nouveau défi qui vient s'ajouter à ceux que la Suisse a dû relever tout au long de son histoire.

Le droit de construire des mosquées et des minarets en Suisse, ne saurait être

subordonné à la question de l'égalité de traitement des chrétiens et des juifs avec les musulmans dans les pays islamiques. Nous trahirions là nos principes et nos valeurs. L'injustice doit être dénoncée, qu'elle se produise chez nous ou dans d'autres pays et sociétés. Mais on ne peut pas y répondre par une nouvelle injustice.

L'initiative populaire "contre la construction de minarets" est contre-productive. Elle empêche le dialogue au lieu de l'encourager et instrumentalise la religion à des fins politiques. Elle suscite la méfiance entre les différents groupes de population dans notre pays et nuit ainsi à la cohésion de la société.

Ensemble nous lançons un appel en faveur de mesures concrètes pour promouvoir l'intégration de la communauté musulmane en Suisse et plus particulièrement dans le canton de Fribourg. La création de possibilités de rencontre et de dialogue à tous les niveaux est un aspect important de cette démarche.

L'initiative populaire "contre la construction de minarets" est discriminatoire. En marginalisant une communauté religieuse, elle met en péril la cohésion sociale et la cohabitation pacifique des religions dans notre pays.

Nous restons cependant lucides face au danger de l'extrémisme religieux et prenons au sérieux les inquiétudes de la population qui craint la propagation en Suisse d'idées extrémistes étrangères à sa mentalité. Mais loin de résoudre les problèmes, une interdiction des minarets génère chez les musulmans en Suisse un sentiment d'exclusion et de discrimination. »

Se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire:

- *Marc Donzé, Vicaire épiscopal, téléphone 079 653 45 62, marc.donze@cath-fr.ch*
- *Daniel de Roche, Président du Conseil synodal de l'Église Évangélique-réformée du canton de Fribourg téléphone 079 337 50 76, daniel.deroche@ref-fr.ch*
- *Claude Nordmann, Président de la Communauté israélite du canton de Fribourg, téléphone 079 353 75 54, c.i.fribourg@bluewin.ch*